



CEROM

Comptes
Économiques
Rapides pour
l'Outre-mer



10 ans de départementalisation de Mayotte

Evolution de l'activité et du système bancaire

Depuis la départementalisation opérée en 2011, Mayotte a connu nombre de mutations. Les évolutions du modèle fiscal, de l'emploi public et de l'investissement, ont permis de bousculer les structures de l'économie mahoraise et de renforcer le processus de développement précédemment initié. Né au début des années 90, le système bancaire actuel, est à l'instar de sa population, caractérisé par sa jeunesse et un développement tardif. Cet essor, suivi d'une croissance rapide, lui a permis de trouver toute sa place dans le financement de l'économie locale, et ce, malgré le faible nombre d'établissements et un taux de bancarisation encore faible. Mayotte est caractérisée par une sous-bancarisation et une utilisation prépondérante de l'espèce qui demeure un moyen de paiement vital pour les personnes vulnérables. Pour autant, les crédits et l'épargne conservent une dynamique de croissance soutenue.

Structure du système bancaire

Organisation du système bancaire

Le marché bancaire mahorais est dominé par les Établissements de crédit installés localement (ECIL), qui concentrent 81,8 % du total des concours octroyés aux agents économiques. Les Établissements de crédit non installés localement (ECNIL), établis ailleurs sur le territoire national (Hexagone et Outre-mer), n'en représentent que 18,2 %.

Les ECIL comprennent : les banques commerciales (la Banque Française Commerciale Océan Indien (BFC-OI), la Banque Postale), et les banques mutualistes et coopératives (la Caisse régionale de crédit agricole mutuel de La Réunion (CRCAMR), la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC), la BRED Banque Populaire (BRED-BP)). Interviennent également dans le financement des entreprises et institutionnels, les institutions financières spécialisées telles que l'Agence Française de Développement (AFD), ou la Banque publique d'investissement (BPI).

La part de marché des banques commerciales, principaux acteurs du financement bancaire entre 2013 et 2015 (près de 50 % de part de marché), s'est contractée depuis la fusion CEPAC-Banque de la Réunion en 2016. Elle s'élève en 2021 à 28,3 % pour les crédits.

Pour leur part, les établissements mutualistes et coopératifs concentrent 49,1 % des crédits octroyés, enregistrant une croissance importante entre 2017 et 2021. Enfin, les établissements spécialisés cumulent 22,6 % de parts de marché (-3,3 points depuis 2017).

Cette répartition met en exergue un marché mahorais dynamique, concentré autour de quelques acteurs locaux, qui demeure néanmoins concurrentiel. Cette concurrence est d'autant plus importante qu'aucun établissement ne détient plus de 35 % de parts de marché sur les crédits.

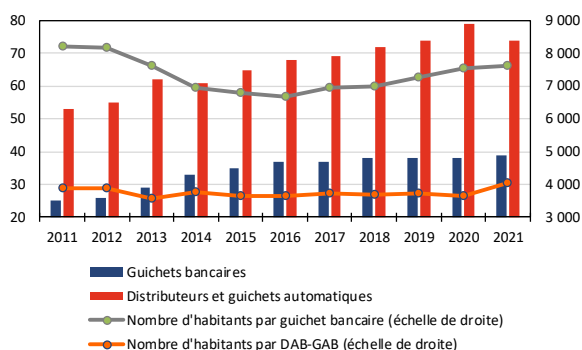
Même si elle est moins prononcée, cette caractéristique se retrouve dans la collecte de l'épargne, les banques commerciales récoltant 56,4 % des dépôts.

Evolution des infrastructures bancaires

Malgré une progression notable depuis 10 ans, Mayotte reste en retrait quant à l'accessibilité aux infrastructures bancaires. **Fin 2011, ces infrastructures étaient au nombre de 25 guichets bancaires et 53 distributeurs et guichets automatiques (DAB-GAB).** Au 31 décembre 2021, on compte 39 guichets bancaires et 74 DAB-GAB, concentrés principalement à Mamoudzou et dans les zones de forte chalandise (Centre et Petite-Terre). **Cela représente 21 distributeurs automatiques et 14 guichets supplémentaires depuis 2011.**

1 Une accessibilité croissante aux services bancaires

Evolution des infrastructures bancaires



Source : IEDOM

Du fait de cette augmentation, le nombre d'habitants par guichet a diminué de 2011 à 2016. Toutefois, depuis 2017, l'indice repart à la hausse malgré la croissance des infrastructures bancaires. Ceci s'explique par une évolution démographique qui est désormais plus que proportionnelle à la croissance des infrastructures bancaires. Malgré quelques nouvelles implantations, la densité bancaire sur le territoire (un guichet pour 7 635 habitants et un DAB-GAB pour 4 024 habitants au 31 décembre 2021) reste toutefois bien inférieure à celle de La Réunion (un guichet pour 3 862 habitants et un DAB-GAB pour 1 485 habitants en 2021) et encore plus à celle de l'Hexagone (un guichet pour 1 881 habitants et un DAB-GAB pour 1 299 habitants en 2020).

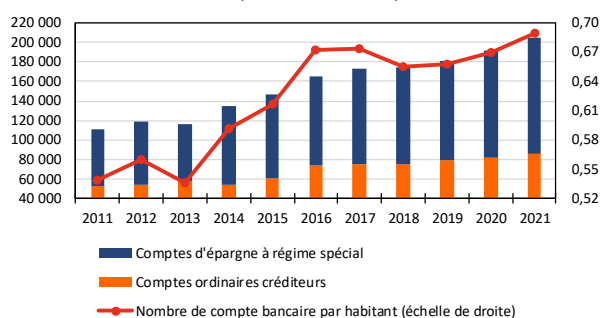
La bancarisation

Depuis 2011, les Mahorais ont de plus en plus recours aux services bancaires. Le nombre de comptes en banque a doublé entre 2011 et 2021, l'augmentation concerne notamment les comptes d'épargne à régime spécial pour lesquels on enregistre 60 000 nouveaux comptes en 10 ans. Le nombre de comptes rapporté au nombre d'habitants a lui aussi évolué positivement. En effet, en 2011, on comptait seulement 0,54 compte par personne. En 2021, on dénombre 0,69 compte en banque par habitant à Mayotte. Bien que cette évolution soit prometteuse, elle reste cependant bien en dessous du

niveau de la France métropolitaine (équivalent à 1 compte en banque par habitant).

2 De plus en plus de Mahorais sont bancarisés

Evolution du nombre de comptes bancaires à Mayotte



Source : IEDOM

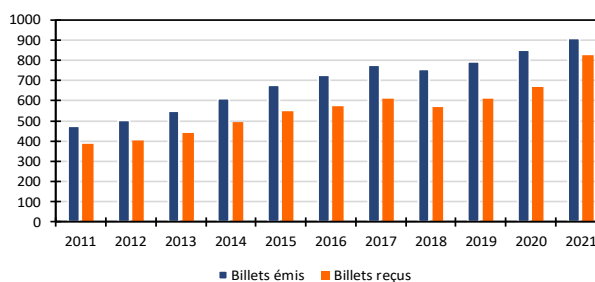
Evolution de l'usage des moyens de paiement

L'évolution de l'usage des moyens de paiement à Mayotte s'est faite en demi-teinte depuis la départementalisation. En effet, si l'utilisation de la carte bancaire tend à se répandre progressivement, la préférence pour la monnaie fiduciaire ne s'essouffle pas et reste prépondérante. Cette tendance se démarque de celle de l'Hexagone où, bien que les espèces demeurent encore le moyen de paiement favori des français¹ (59 % des transactions en 2019), les paiements par carte bancaire gagnent du terrain chaque année (+29,6 % entre 2016 et 2019).

Evolution de la circulation fiduciaire

3 La circulation fiduciaire a plus que doublé en 10 ans

Entrée et sortie de billets aux guichets de l'IEDOM (en millions d'euros)



Source : IEDOM

À Mayotte, au 31 décembre 2021, les émissions nettes cumulées² sont estimées à 37,2 millions de billets pour une valeur globale de 1 902,3 millions d'euros. **Entre 2011 et 2020, les émissions nettes ont drastiquement augmenté (+80,8 %), portées notamment par le développement économique, la croissance démographique spécifique à Mayotte et l'appétence pour la monnaie fiduciaire.** En 2021, on

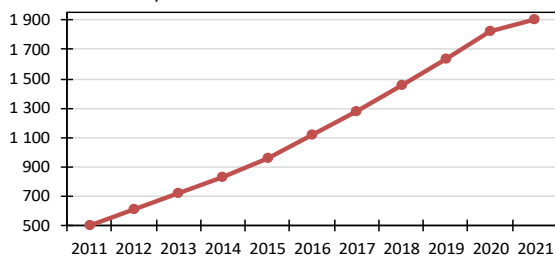
¹ « Les espèces, malgré leur repli, restent le moyen de paiement privilégié des Français », Banque de France Novembre-Décembre 2020.

² Quantité cumulée de billets émis nette de la quantité cumulée de billets récupérés par l'IEDOM.

remarque une diminution de l'émission nette, qui entraîne un ralentissement des émissions nettes cumulées. Bien que le montant des billets émis ait progressé par rapport à 2020, l'IEDOM enregistre en effet une hausse encore plus importante des billets reçus à ses guichets. L'année 2021 est ainsi caractérisée par une hausse de la consommation des ménages, cette dernière ayant été restreinte en 2020 en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs, la diminution des émissions nettes laisse penser à un phénomène de désépargne (des billets auparavant stockés comme de l'épargne par les ménages se retrouvent de nouveau en circulation), en lien avec le retour à une consommation plus habituelle.

4 Croissance soutenue des émissions de billets

Émissions nettes cumulées de billets en valeur (en millions d'euros)



Source : IEDOM

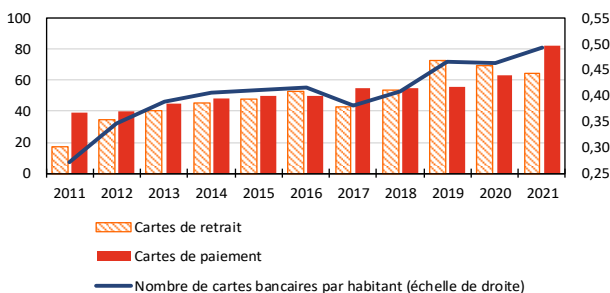
On note d'autre part une émission importante du billet de 50 euros, qui est une coupure fortement utilisée à Mayotte, tant pour les événements culturels que sous forme d'épargne stockée au sein des foyers. Il représente en moyenne les deux tiers (66,9 %) des émissions nettes en valeur au 31 décembre 2021. En cela, il a un poids significativement plus élevé que dans l'Hexagone (55 %) ou dans l'Eurosystème (44,4 %) où il constitue principalement une coupure de transaction.

Usage des cartes bancaires

En 10 ans, le nombre de cartes bancaires en circulation à Mayotte a presque triplé. Elles étaient au nombre de 56 232 unités en 2011 contre 147 217 unités en 2021. Cette hausse est portée à la fois par le nombre croissant de cartes de paiement ainsi que des cartes de retrait, bien que les cartes de retrait enregistrent une augmentation légèrement plus prononcée.

5 Une bancarisation accrue nécessitant plus de cartes bancaires

Évolution des cartes bancaires en circulation (en milliers)



Source : IEDOM

Les cartes de paiement représentaient en 2011 deux tiers des cartes bancaires en circulation contre un tiers pour les cartes de retrait. En 2021, les cartes de paiement représentent 56 % des cartes bancaires, tandis que 44 % sont des cartes de retrait. La progression exponentielle du nombre de cartes bancaires sur la période (+161,8 % entre 2011 et 2021) s'explique notamment par la volonté des banques locales d'équiper leur clientèle et de fluidifier ainsi le parcours client en évitant les longues files d'attente dans les agences. Dans ce contexte, **les retraits réalisés à partir des DAB-GAB augmentent très sensiblement (+35,4 % en valeur sur la période 2011-2021).** Alors qu'il était de 0,27 en 2011, le nombre de carte par habitant s'établit à 0,5 en 2021, traduisant une évolution encourageante sur les 10 dernières années. Toutefois, le niveau atteint reste bien inférieur à celui de La Réunion (1 carte par habitant en 2021) ou de la métropole (1,04 carte par habitant fin 2021), laissant présager une forte marge de progression pour les années à venir.

Les nouveaux acteurs au service de la bancarisation

La possibilité de réaliser des paiements sans contact et/ou par mobile est de plus en plus habituelle à Mayotte. Déjà en hausse de 16,9 % en moyenne entre 2016 et 2020, les importations de téléphones ont progressé de 1,1% % en 2021 (Source Douanes).

Les agents économiques les moins bancarisés pourraient se tourner vers des acteurs alternatifs proposant des moyens de paiements. Par exemple, **le compte Nickel, qui permet d'obtenir rapidement un RIB et une carte bancaire chez un buraliste en présentant uniquement une pièce d'identité et un numéro de téléphone, recense à Mayotte plus de 3 000 ouvertures de compte depuis son implantation en juillet 2021, soit 1,5 % du total des comptes bancaires.**

Soutien des établissements de crédit au financement de l'économie locale

Structuration de l'économie locale depuis la départementalisation

Malgré le faible taux de bancarisation et le faible nombre d'établissements de crédit à Mayotte, le financement bancaire de l'économie joue un rôle prépondérant à plusieurs échelles.

L'économie mahoraise est caractérisée par une prédominance des administrations publiques dont le développement a été accéléré avec la départementalisation. **L'économie locale est fortement dépendante de la commande publique et de la consommation des ménages, elle-même tirée par la rémunération des salariés du secteur public.** Le secteur privé est marqué par une prédominance de TPE

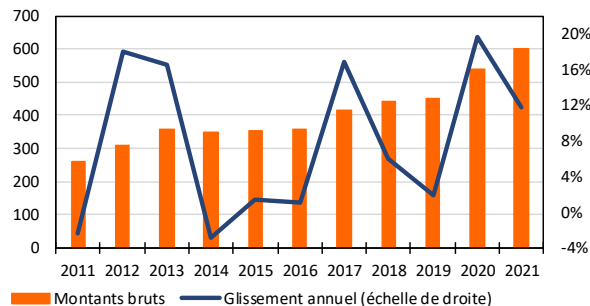
et PME (les TPE représentant près de 90 % des entreprises), dont les structures, plus fragiles, les rendent plus vulnérables à l'insécurité et aux crises induites par les mouvements sociaux que peut subir l'île.

La tendance globale est à l'augmentation des crédits octroyés aux entreprises

L'octroi de crédits aux entreprises a progressé régulièrement depuis la départementalisation. À fin 2011, l'encours total des crédits octroyés aux entreprises d'élevait à 260,7 millions d'euros. À peine deux années plus tard, le montant total a augmenté de 37,4 % pour s'établir en 2013 à 358,2 millions d'euros.

6 Les crédits accordés aux entreprises ont doublé...

Évolution globale des encours de crédit aux entreprises (montant en millions d'euros)



Source : IEDOM

Après une période de faible progression entre 2014 et 2016 (+2,4 %), les crédits aux entreprises repartent sensiblement à la hausse en 2017 (+16,9 %), et à nouveau en 2020 (+19,7 %), pour atteindre en 2021 601,9 millions d'euros (+11,8 %).

Nature des crédits contractés par les entreprises

À fin décembre 2021, plus de la moitié des encours de crédit sont accordés par les ECIL, confortant ainsi le rôle prépondérant des établissements de crédit de la place dans le financement des acteurs locaux. Les crédits d'investissement représentaient en 2011 68,2 % des encours de crédits accordés aux entreprises équivalents à 176,4 millions d'euros. **En 2021, ils représentent un montant total de 284,3 millions d'euros, mais ne représentent désormais que 48,8 % des encours.** Malgré cette baisse en proportion, on observe une progression des crédits d'investissement sur les années 2011 à 2014, où les entreprises ont continué à investir malgré les différents mouvements sociaux qui ont pu affecter l'activité économique. Les encours de crédits d'investissement reculent ensuite jusqu'en 2017 où elles repartent à la hausse, avant de se stabiliser sur le reste de la période. **Ces derniers restent les plus sollicités pour les entreprises de Mayotte,** mais les

autres types de crédits se développent, et de plus en plus d'entreprises y ont recours.

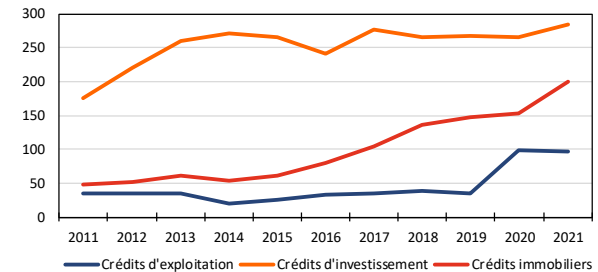
Parmi les autres types de crédits, on retrouve les crédits immobiliers et les crédits d'exploitation.

Alors qu'ils représentaient 18,4 % des encours en 2011 (47,6 millions d'euros), la part des crédits immobiliers a progressé jusqu'à atteindre 34,5 % (200,8 millions d'euros). On observe une croissance relativement faible des crédits immobiliers en début de période (2011-2015) puis une progression soutenue entre 2016 et 2021, la stabilisation des crédits d'investissement à partir de 2016 laissant place à l'expansion des crédits immobiliers. Ainsi, en fin de période, malgré la crise sociale qu'a connue Mayotte en 2018 et la crise sanitaire de la COVID-19, la dynamique d'investissement est restée soutenue.

Les crédits d'exploitation s'élevaient à 34,7 millions d'euros en 2011 et ont progressé jusqu'à atteindre 97 millions d'euros en 2021. Ils n'ont cependant connu d'évolution notable qu'en 2020 (+184,1 %), à l'issue de la mise en place des prêts garantis par l'État (PGE). Ces derniers visaient essentiellement à pallier aux besoins de trésorerie des entreprises et ainsi permettre une relance de l'économie après l'arrêt brutal induit par la crise sanitaire.

7 Progression des encours de crédits immobiliers et des crédits d'exploitation

Évolution des encours de crédit aux entreprises (montant en millions d'euros)



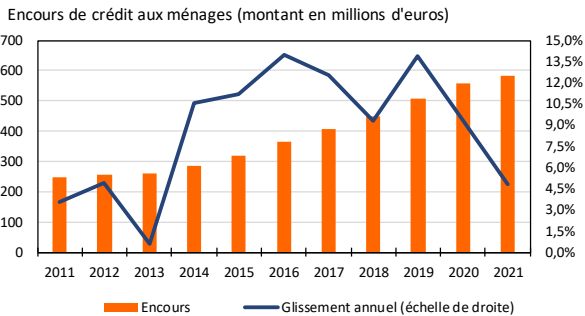
Source : IEDOM

À la suite des 10 années de départementalisation, **les crédits d'investissement restent le produit financier le plus utilisé.** Toutefois, on assiste à un rattrapage en proportion entre les différents types de crédits qui met en avant les différents besoins des entreprises au fil des années.

Hausse notable des crédits accordés aux ménages

Le montant des crédits octroyés aux ménages a été multiplié par 2,3 en 10 ans, passant de 254,6 millions d'euros en 2011 à 582,8 millions d'euros en 2021. Si entre 2011 et 2013 la progression est restée relativement faible (autour de +4 % en 2011-2012, puis +0,5 % en 2013), elle s'est accélérée à partir de 2014 (+10,6 %) avant de ralentir depuis 2020 en lien avec la crise sanitaire (+4,8 % en 2021).

8 Le montant des crédits accordés aux ménages a plus que doublé

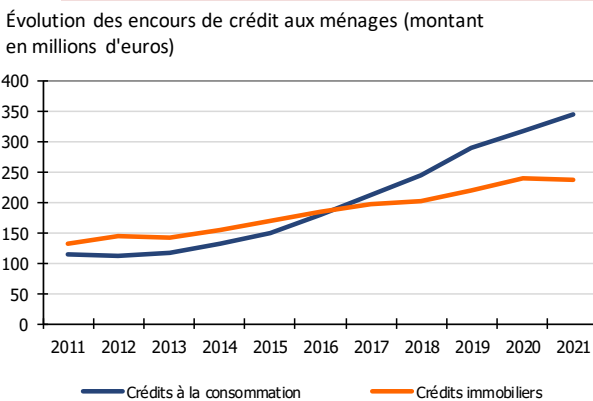


Source : IEDOM

Parmi les crédits proposés aux particuliers, ceux à la consommation sont les plus sollicités à Mayotte en 2021. Cela n'a pas toujours été le cas. En effet, en 2011, les crédits à la consommation représentaient 46,7 % (114,8 millions d'euros) des encours de crédits accordés aux ménages contre 53,3 % pour les crédits à l'habitat (130,9 millions d'euros). À partir de 2013, la dynamique de croissance des deux types de crédits diverge. En effet, si les deux séries continuent globalement d'augmenter, les crédits à la consommation enregistrent des taux de croissance beaucoup plus élevés (jusqu'à +19,3 % en 2016) que ceux des crédits immobiliers (le maximum à +10,1 % en 2015). De ce fait, le montant des crédits à la consommation a dépassé celui des crédits immobiliers à partir de 2017. Ainsi, en 2021, les crédits à la consommation représentent 59,2 % (344,8 millions d'euros) des crédits accordés aux ménages contre 40,8 % (237,7 millions d'euros) pour les crédits immobiliers.

Outre l'augmentation de la consommation des ménages, cette tendance s'explique également par un nombre important –difficilement quantifiable– de crédits à la consommation destinés in fine au financement de l'habitat. Ceci met en exergue certaines problématiques foncières rencontrées à Mayotte, telle que l'absence de titres fonciers (nécessaires à l'obtention de crédits à l'habitat, mais non aux crédits à la consommation).

9 Recours accru aux crédits à la consommation



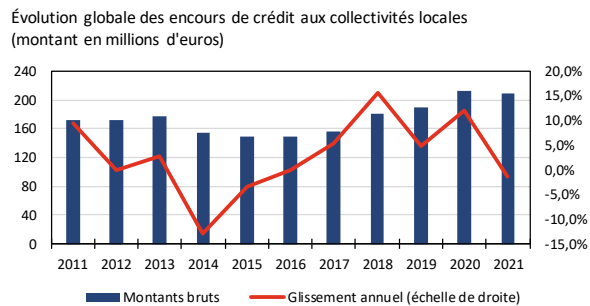
Source : IEDOM

Le financement des collectivités locales

Longtemps pénalisées par une capacité de financement limitée, les collectivités locales (département, communes) peinaient à lever les fonds nécessaires à la concrétisation de leurs projets de développement. Durant les dix années qui ont suivi la départementalisation, l'évolution des concours accordés aux collectivités locales est en demi-teinte. **Lors d'une première période allant de 2011 à 2013, le montant des encours de crédit accordés aux collectivités est resté stable** (autour de 175 millions d'euros). **En 2014, il a nettement diminué suite à l'adoption de la fiscalité de droit commun** (-13 %, à 153,9 millions d'euros). S'en est suivie une certaine stabilité à un niveau relativement bas jusqu'en 2017, qui fait référence à un recours accru à l'autofinancement de la part des collectivités locales sur cette période. Toutefois, **les encours de crédit ont retrouvé une tendance à la hausse à partir de 2018** jusqu'à atteindre 213 millions d'euros en 2020 malgré la crise qui a légèrement ralenti cette progression en 2021 (-1,3 % à 210 millions d'euros).

Ce rattrapage en fin de période est favorisé par le renforcement de la fiscalité locale et le soutien des prêteurs institutionnels (AFD, CDC).

10 Soutien aux collectivités locales en demi teinte



Source : IEDOM

L'épargne en progression

Depuis la départementalisation, l'épargne globale progresse, portée par une nette hausse des dépôts à vue pour tous les agents, tandis que les placements liquides ou à court terme n'augmentent que pour les ménages.

Le montant des dépôts à vue suit une dynamique de progression notable chaque année, particulièrement prononcée pour les sociétés. En effet, le montant relatif aux dépôts à vue des sociétés s'élevait à 78,3 millions d'euros en 2011 et n'a eu de cesse d'augmenter au fil des années jusqu'à atteindre 319,7 millions d'euros en 2021.

Les dépôts à vue des ménages et des autres agents s'élevaient respectivement à 65,2 millions et 32,2 millions d'euros en 2011. Ces derniers ont également fortement augmenté, atteignant 175,9 millions d'euros de dépôts

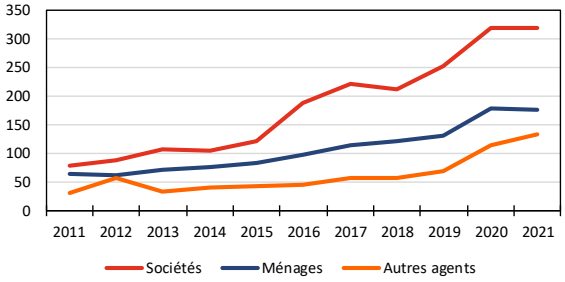
pour les ménages et 133,6 millions d'euros pour les autres agents économiques en 2021.

Les sociétés et les autres agents ont clairement fait le choix de placer leurs actifs sur les dépôts à vue au détriment des placements liquides ou à court terme.

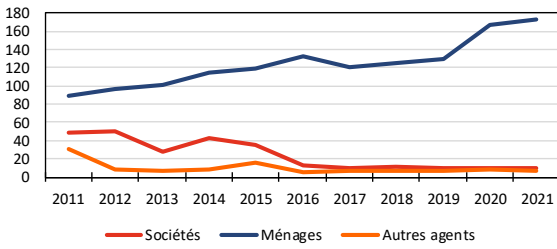
Les ménages pour leur part destinent leurs fonds aux deux produits. En 2021, les encours des ménages en dépôt à vue et en placements liquides ou à court terme (173,5 millions d'euros) sont quasiment équivalents.

11 Augmentation globale des dépôts à vue pour l'ensemble des agents

Évolution des dépôts à vue (montant en millions d'euros)



Évolution des placements liquides ou à court terme (montant en millions d'euros)



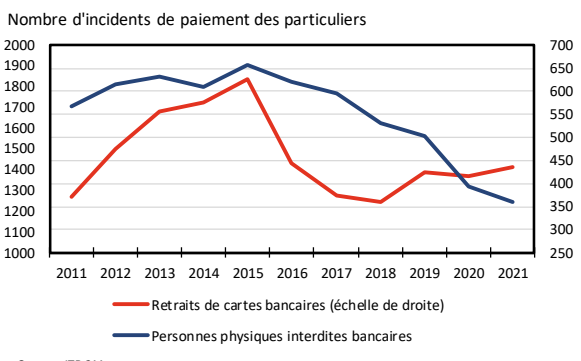
Source : IEDOM

Les incidents de paiement

Le nombre d'incidents de paiement diminue sensiblement sur la période, malgré l'augmentation de la population bancarisée. **Bien que le nombre de personnes interdites bancaires reste relativement élevé, il est en diminution notable. On enregistrait ainsi plus de 1 700 personnes interdites bancaires en 2011, contre 1 244 en 2021.**

En ce qui concerne les retraits de cartes bancaires, leur nombre a augmenté considérablement entre 2011 et 2015, passant de 372 à 625. Une rupture de tendance s'opère ensuite, avec une diminution marquée jusqu'en 2018 pour ne s'élever qu'à 360. Si une légère hausse est à noter par la suite, le nombre de cartes bancaires retirés se stabilise ces dernières années autour de 430.

12 Baisse sur le long terme des incidents de paiement



Source : IEDOM



Le partenariat pour les Comptes économiques rapides pour l’Outre-mer (CEROM) réunit, depuis 2004, les Instituts d’émission (IEDOM-IEOM), l’Agence française de développement (AFD), et les instituts de statistique intervenant dans les départements et collectivités d’outre-mer: l’Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l’Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (Isee), l’Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF). Il a pour objectifs l’élaboration des comptes rapides, la modélisation de l’évolution des économies et la publication d’analyses macroéconomiques ou thématiques sur les départements et collectivités d’outre-mer.



Directeur de la publication : Patrick Croissandeau

Rédaction : Daoulab Ali Charif, Fabien Bleuzet et Santi Calvo Cano

Éditeur : AFD – IEDOM - Insee

Achévé d’imprimer : septembre 2022

Dépôt légal : ISSN